

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-trois janvier 2026, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Étaient présents :

Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Isabelle THOUMINE, Bruno SALMON, Joëlle GUILLE, Antoine LEGOUBEY, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Agnès VALÈRE, Liliane FRÉRET, Martine AUDRAIN, Ludovic LECONTE, Christophe CHAUVEL, Jonathan WAGNER (à partir de la D02), Jeannine LECHEVALLIER, Hervé DE VANSSAY, Jacky VENGEONS (à partir de la D03), Anne LE GRAND.

Étaient excusés avec procuration :

**Éric LALANDE procuration à Stéphanie MAUBÉ,
Arnaud DUTOT procuration à Hervé DE VANSSAY.**

Étaient excusés absents : **Anne-Marie SAINT, Lionel LE BERRE.**

Patrick GROSS est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

CM260129D01	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2025
CM260129D02	Réfection de la voirie de l'espace d'activité Fernand Finel
CM260129D03	Réfection de la toiture de la pépinière d'entreprises : validation de l'avant-projet définitif
CM260129D04	Arrêt d'activité de la boulangerie l'Épi d'Or
CM260129D05	Foires 2026 : décisions administratives
CM260129D06	Tarif des foires 2026
CM260129D07	Modification de la régie « recettes diverses » (ajout vente de petit matériel sumup, poubelles, ...)
CM260129D08	Location de locaux dans la pépinière d'entreprise
CM260129D09	Méthodologie de recherche d'un locataire pour le Rel'Ay
CM260129D10	Lettre d'un habitant
CM260129D11	Occupation du domaine public : gestion des impayés
CM260129D12	Subvention aux associations
CM260129D13	Répartition cout de chauffage avec l'association Les 3 coups de Lessay
CM260129D14	Demande d'acquisition du lot 2 dans le lotissement La Passarderie

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

CM260129D01 - Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-5,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenu le 9 décembre 2025 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Patrick GROSS. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité lors d'un vote à main levée, valide le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2025.

Arrivée de Monsieur Jonathan WAGNER à 19H05.

CM260129D02 - Travaux de réfection d'un tapis d'enrobé

Madame la Maire présente au Conseil Municipal un devis d'un montant de 38 109.00 € HT soit 45 730.00 € TTC établi par l'entreprise MASTELLOTTO 31 ZI Rue de l'Avenir – 14650 CARPIQUET pour la réfection d'un tapis d'enrobé sur le tronçon de voie situé depuis l'entrée de la zone industrielle située à proximité de l'entreprise Les Jambons de LESSAY jusqu'aux Transports FRERET.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider les travaux proposés par l'entreprise MASTELLOTTO pour un montant de 38 109.00 € HT soit 45 730.00 € TTC ;
- S'engager à inscrire les crédits au budget primitif 2026 ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Arrivée de Monsieur Jacky VENGEONS à 19h10.

CM260129D03 - Réfection de la toiture de la pépinière d'entreprises : validation de l'avant-projet définitif

Madame la Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet détaillé relatif aux travaux de réfection de la toiture de la Pépinière d'entreprises.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider l'avant-projet détaillé des travaux de réfection de la toiture de la pépinière d'entreprises tel que présenté ;
- Charger Madame la Maire de recruter un Bureau de contrôle technique ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260129D04 - Arrêt de l'activité de la boulangerie l'Epi d'or

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt de l'activité de la boulangerie l'EPI D'OR sis au 8 Place Saint Cloud fin décembre 2025. Placée en liquidation judiciaire simplifiée, le liquidateur dispose jusqu'au 31 mars pour trouver un repreneur. Après ce délai la liquidation sera engagée.

Madame la Maire précise qu'elle a pu visiter les locaux commerciaux et les étages et qu'ils présentent un réel intérêt pour la vitalité de la place.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Considérer le potentiel de logement des étages de l'immeuble ;
- Affirmer le souhait collectif que ce bâtiment reste un pas de porte commercial ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260129D05 - foires 2026 : décisions administratives

Foire Sainte Croix

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal des sujets évoqués lors de la commission foire réunie le 22 janvier 2026.

Fixation du prix de vente des bracelets d'entrée à la foire :

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix de vente des bracelets d'entrée a été fixé à 3 € en 2025 et propose de le maintenir pour 2026.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Reconduire le prix de vente des bracelets à 3 € pour la durée de la foire (y compris pour les exposants et leurs salariés) ;
- Dire que sont exonérés de droits d'entrée :
 - Les habitants de Lessay sur présentation d'un justificatif de domicile étant précisé que les bracelets gratuits sont à retirer en Mairie jusqu'à la veille de l'événement ;
 - Les enfants de moins de 12 ans ;
 - Les agents communaux ;
 - Pour les partenaires financiers (sponsoring) et partenaires de l'événement, étant précisé que les bracelets gratuits sont à retirer en Mairie jusqu'à la veille de l'événement ;
 - Les journalistes sous conditions de présentation d'une carte de presse ;
- D'appliquer le droit d'entrée à 3 € pour les trois jours pour les exposants et leurs salariés (gratuité avant 8 h et après 18h) ;
- De fixer un tarif forfaitaire pour l'envoi postal des bracelets payants au prix de 5 €.

Tout bracelet endommagé ou non attaché au poignet est considéré comme nul et ne sera pas pris en compte.

Les modalités d'attribution des bracelets aux exposants et salariés des stands feront l'objet d'une future réflexion.

- Fixer les horaires de vente des bracelets aux visiteurs ;
- de 8h à 18h le vendredi ;
- de 8h à 18h le samedi ;
- de 8h à 17h le dimanche.

Partenariats foire Sainte Croix :

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal les partenariats validés pour la foire Sainte Croix 2025.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les propositions de partenariats 2025 en 2026 à savoir :

- Le forfait n° 1 : 1 000 € comprend l'affichage du logo du partenaire sur le site web de la foire + la publication du nom du partenaire sur les pages des réseaux sociaux de la foire gérés par la Commune + annonces radio publicitaire sur le site de la foire ;
- Le forfait n° 2 : 2 000 € comprend l'affichage du logo du partenaire sur le site web de la foire + la publication du nom du partenaire sur les pages des réseaux sociaux de la foire gérés par la Commune + annonces radio publicitaire sur le site de la foire + signalétique aux entrées ;
- Le forfait n° 3 : 5 000 € (limité à 4 partenaires) comprend l'affichage du logo du partenaire sur le site web de la foire + la publication du nom du partenaire sur les pages des réseaux sociaux de la foire gérés par la Commune + annonces radio publicitaire sur le site de la foire + logos sur les supports ;
- Le forfait n° 4 : 3 500 € (limité à 1 partenaire) pour l'impression du logo de l'entreprise sur les bracelets.

La commission a donné un avis favorable à leur reconduction lors de sa réunion en date du 22 janvier 2026.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider les différentes possibilités de partenariat présentées ;
- Dire qu'un commissionnement de la régisseuse à hauteur de 5% des sommes recueillies dans le cadre de la mise en place de ces partenariats sera mis en place sous forme du CIA. Ce montant est plafonné à 2 380.00 € brut ;
- Autoriser Madame la Maire à signer les conventions correspondantes ;
- Charger Madame la Maire de signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Animations pour la foire Sainte Croix 2026 :

Suite au succès rencontré par les animations proposées en 2025 il est proposé au Conseil Municipal de présenter les animations suivantes à la foire Sainte Croix 2026 :

- 1- Spectacle de voltige équestre ;
- 2- Animation en déambulation de Marcias Portelance ;
- 3- Modélisme naval ;
- 4- Exposition de véhicules anciens (tracteurs et voitures) ;
- 5- Passeport foire à faire tamponner sur différents stands ;
- 6- Miss Normandie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider les différentes animations présentées ;
- Charger la régisseuse des foires de faire établir des devis détaillés selon les durées et les différentes formules appropriées à l'événement ;
- Autoriser Madame la Maire à signer les conventions correspondantes ;
- Charger Madame la Maire de signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260129D06 - Tarifs des droits de place des foires pour 2026 **Foire Sainte Opportune 2026**

Madame la Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal les propositions tarifaires pour la foire Sainte Opportune 2026 définies en Commission foire le 22 janvier 2026.

Foire Ste Opportune		Proposition Tarifs 2025	Proposition Tarifs 2026
stationnement			
voitures - camionnettes et petite remorque	l'unité	gratuit	gratuit
camion et tracteur remorque	l'unité	gratuit	gratuit
Véhicules et/ ou remorques dans parc à chiens par jour	l'unité	supprimé	supprimé
Fête foraine			
Gros métiers	le m²	0.70 €	0.70 €
	minimum	28.00 €	28.00 €
Manèges enfants	le m²	0.70 €	0.70 €
	minimum	28.00 €	28.00 €
loteries, jeux	le ml	4.00 €	4.00 €
	minimum	20.00 €	20.00 €
alimentation	le ml	4.50 €	4.50 €
	minimum	22.50 €	22.50 €
Déballages			
Déballage (allées principales)	le ml	6.00 €	6.00 €
	minimum	30.00 €	30.00 €

Expositions			
Matériel agricole	le m²	0.80 €	0.80 €
	minimum	60.00 €	60.00 €
Loisirs - plaisance - bâtiments préfabriqués - jardins - motoculture	le m²	0.80 €	0.80 €
	minimum	60.00 €	60.00 €
Expositions diverses - ventes publicitaires - habitat - hangars	le m²	0.80 €	0.80 €
	minimum	60.00 €	60.00 €
Voitures - Camions	le m²	0.80 €	0.80 €
	minimum	60.00 €	60.00 €
Travaux publics - levage - manutention	le m²	0.80 €	0.80 €
	minimum	60.00 €	60.00 €
Tentes buvettes vins			
Petite buvette (sauf foirail)	l'unité	50.00 €	50.00 €
Petite buvette avec tables (sauf foirail)	l'unité	60.00 €	60.00 €
Tentes - restaurants	le m²	0.70 €	0.70 €
	minimum	91.00 €	91.00 €
Marchands de vin	l'unité	40.00 €	40.00 €
	minimum		
Alimentation			
Boulangers - pâtisseries	le ml	16.50 €	16.50 €
Grilleurs - friteurs - kébabs - galette - pizza	le ml	23.00 €	23.00 €
Rôtisseurs d'agneau	le ml	24.50 €	24.50 €
Fruits allée des rôtisseurs - fromages - huîtres - autres	le ml	5.00 €	5.00 €
Droits d'inscription		12.00 €	12.00 €
Vide grenier	Le ml	2.00 €	2.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Foire Sainte Croix 2026

Madame la Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal les propositions tarifaires de la commission Foire réunie le 28 novembre 2024 suivantes pour les droits de place et les droits d'entrée de la foire Sainte Croix 2025 :

Foire Ste Croix		Tarif 2025	Tarif 2026
Animaux			
Moutons - Bovins	l'unité	gratuit	gratuit
Chevaux - ânes	l'unité	gratuit	gratuit
Chiens à l'unité	l'unité	3.00 €	3.00 €
Volailles et petits animaux	l'unité	0.50 €	0.50 €
Chiens volailles aliments dans parc à chiens situé au foirail	le ml	33.00 €	33.00 €
	minimum 3,5ml	115.50 €	115.50 €
Stationnement parc à chien			
Véhicules ou remorques dans parc à chiens par jour	l'unité	16.00 €	16.00 €
Véhicules et remorques dans parc à chiens par jour	l'unité	21.00 €	21.00 €
Fête foraine			
Gros métiers	Forfait	320.00 €	320.00 €
Manèges enfants	Forfait	120.00 €	120.00 €
Loteries, jeux	le ml	10.00 €	10.00 €
	forfait mini 8 ml	/	/
Alimentation	le ml	10.00 €	10.00 €
	forfait mini 6,50 ml	/	/

Déballages			
Déballage (allées principales)	le ml	24.00 €	24.00 €
	forfait mini 6 ml	144.00 €	144.00 €
Déballage volant-itinérant			
	le ml	28.00 €	28.00 €
	forfait mini 6ml	168.00 €	168.00 €
Expositions			
Matériel agricole	le m²	4.20 €	4.20 €
Loisirs - plaisance - bâtiments préfabriqués - jardins - motoculture	le m²	4.30 €	4.30 €
Expositions diverses - ventes publicitaires - habitat - hangars	le m²	6.95 €	6.95 €
Voitures - Camions	le m²	3.00 €	3.00 €
Travaux publics - levage - manutention	le m²	4.50 €	4.50 €
	forfait mini 80m²	360.00 €	360.00 €
Exposition Foirail / commerce divers			
	Unité	50.00 €	50.00 €
Tentes buvettes vins			
Petite buvette (sauf foirail)	l'unité	340.00 €	340.00 €
Petite buvette avec tables (sauf foirail)	l'unité	500.00 €	500.00 €
Petite buvette (foirail)	l'unité	245.00 €	245.00 €
Tentes - restaurants	le m²	3.50 €	3.50 €
	forfait 200m²	700.00 €	700.00 €
Marchands de vin	le ml	43.00 €	43.00 €
	forf mini 4,5 ml	193.50 €	193.50 €
Alimentation			
Boulangers - pâtisseries	le ml	66.00 €	66.00 €
Grilleurs - friteurs - kébabs - galettes - pizza (sauf foirail)	le ml	80.00 €	80.00 €
	Forf mini 3,5ml	280.00 €	280.00 €
Grilleurs - friteurs - kébabs (foirail)	le ml	62.00 €	62.00 €
	Forfait mini 4ml	248.00 €	248.00 €
Rôtisseurs d'agneau	le ml	90.00 €	50.00 €
Fruits allée des rôtisseurs	le ml	46.00 €	46.00 €
Fromages - huitres - autres alimentation	le ml	45.00 €	45.00 €
	Forfait mini 6ml	270.00 €	270.00 €
Droit d'entrée visiteur de 8h-18h			
		3.00 €	3.00 €
Droits d'inscription			
		22.00 €	22.00 €

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'y plus de boulangers présents sur la foire et propose d'accorder la gratuité la première année pour les boulangers nouvellement inscrits en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide par 16 voix pour, 2 voix contre (Hervé de VANSSAY, Anne LE GRAND) et 3 abstentions (Jeannine LECHEVALLIER, Jacky VENGEONS, Arnaud DUTOT) lors d'un vote à main levée.

CM260129D07 - Modification de la «régie de produits divers »

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision en date du 7 février 2023 de créer une régie de produits divers.

Après avis favorable de la responsable du service de Gestion Comptable de Coutances en date du 14 janvier 2026, elle propose d'ajouter à la liste des produits autorisés à l'encaissement :

- La vente de boîtiers sumup au tarif de 90 € l'unité ;
- La vente de bacs à ordures ménagères réformés au tarif de 10.00 € l'unité ;
- La vente de biens réformés conformément à la délégation du Conseil Municipal données à Madame la Maire ;
- Les frais de modification des horaires de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider les modifications de la régie de produits divers » exposées ci-dessus ;
- Fixer le prix de vente des boîtiers sumup à 90 € l'unité ;
- Fixer le prix de vente des bacs à ordures ménagères réformés à 10 € l'unité ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260129D08 - Location de locaux dans la pépinière d'entreprise

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise ETIQ NORMANDIE souhaite louer les locaux laissés vacants par le SIAD à savoir :

- Bureau n° 11 avec sanitaire à l'étage pour un loyer de 240.00 € HT soit 288.00 € TTC (indice 2^{ème} trimestre 2025 : 136.81) ;
- Local au rez-de-chaussée n° 11 d'une superficie de 120 m² bis loué 270.00 € HT soit 324.00 € TTC (indice 2^{ème} trimestre 2025 : 136.81).

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider la location des Bureau n° 11 et local technique n° 11 bis à ETIQ NORMANDIE à compter du 1^{er} mars 2026 ;
- Fixer le montant mensuel des loyers respectivement à 240.00 € HT et à 270.00 € HT ;
- Dire que les montants des loyers sont révisables au 01.01 de chaque année ;
- Charger Madame la Maire de faire établir les diagnostics obligatoires préalables à la location ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260129D09 - Méthodologie de recherche d'un locataire pour le Rel'AY

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commune est propriétaire du fonds de commerce du REL'AY depuis la signature de l'acte le 15 janvier 2026.

Un questionnaire a été distribué le 24 janvier 2026 aux habitants d'Angoville sur Ay pour connaître leurs besoins et attentes concernant les activités à proposer par le futur gérant.

Les réponses sont attendues pour le 1^{er} février 2026 dans la boîte aux lettres du Rel'AY.

Les Elus ont la possibilité de visiter l'équipement le mercredi 4 février ou le samedi 7 février en fonction de leurs disponibilités.

Madame la Maire propose d'organiser le recrutement du nouveau gérant ainsi :

Mi-février : publication d'un Appel à Manifestation d'Intérêt sur :

- réseaux sociaux
- presse locale
- candidats spontanés

Avec proposition de visite pour les candidats

Rendu de leur proposition le 31 mars (projet détaillé).

La CMA et la CCI vont être sollicitées pour connaître leurs types d'accompagnements aux porteurs de projets, pour consolider leur installation. Une convention ou DSP sont envisagées plutôt qu'un bail commercial.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider le calendrier et les modalités de recrutement du repreneur du Rel' Ay ;
- Solliciter l'accompagnement de la Chambre des Métiers et de l'artisanat ainsi que la Chambre du Commerce et de l'Industrie ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260129D10 - Lettre de Monsieur Emmanuel POTTIER

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre adressée par Monsieur Emmanuel POTTIER.

M. POTTIER revient sur la décision de refus prononcée par le Conseil Municipal à plusieurs reprises entre 2014 et 2017.

Monsieur Emmanuel POTTIER sollicite une réunion avec un groupe d'Elus au sujet de la constructibilité de son terrain à l'arrière de la rue Sainte Croix.

Monsieur Hervé de VANSSAY précise qu'il a été contacté par M. POTTIER en novembre 2025 sur ce sujet.

Madame la Maire présente les arguments exposés à l'époque par le Conseil Municipal pour motiver ce refus à savoir :

- L'absence de réseau routier : le Conseil Municipal avait acté la tolérance que Monsieur POTTIER puisse sortir de son jardin avec un véhicule par le parking communal du pôle petite enfance ;
- Le terrain est situé dans une zone basse qui apparaît de plus en plus inondable au fil des projections scientifiques ainsi qu'en atteste le PPRL Bretteville sur Ay Agon-Coutanville.

Après avoir considéré les éléments présentés, le Conseil Municipal est invité à :

- s'inscrire en harmonie avec ce qui a été décidé dans l'intérêt général et de confirmer les décisions du Conseil Municipal prises entre 2014 et 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide par 20 voix pour et une abstention (M. Hervé de VANSSAY) lors d'un vote à main levée.

CM260129D11 - Occupation du domaine public : gestion des impayés

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que deux établissements concernés par une convention d'occupation de l'espace public n'ont pas retourné ladite convention et ne se sont pas acquittés des droits correspondants. Elle précise que l'un d'entre eux fait état de difficultés financières, l'autre ne donnant pas suite aux relances.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Préciser qu'en cas de non-retour de la convention d'occupation du domaine public dans les délais impartis après une ultime demande par lettre recommandée, un titre de recette sera émis ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260129D12 - Attribution des subventions 2026 aux associations

Sur proposition de la commission « Qualité de vie », après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide selon les votes à main levée indiqués en marge, d'attribuer pour l'année 2026 les subventions et partenariats suivants :

Associations	Rappel Subvention 2025	Subvention 2026	Observations	VOTE
ASC Lessay (Handball)	2 450.00 €	2 450.00 €		unanimité
Espoir Sportif de l'Ay		3 000.00		unanimité
Tennis Club de Lessay	1 900.00 € 500.00 € * (40 ans du club)	1 900.00 €	Roland MARESCQ ne prend pas part ni au débat ni au vote	unanimité
Lessay Pétanque	400.00 €	400 + 300.00 € Ecole de pétanque		unanimité
Camion Cross 50	450.00 €	450.00 €	Liliane FRERET ne prend pas part ni au débat ni au vote	unanimité
Circuit des Sports Mécaniques Lessay	450.00 €	450.00 €		unanimité
Moto Club de l'Ay	250.00 € + 750.00 €* (Réhabilitation de 2 bungalows)	250.00 € + 750.00 €* (Réhabilitation de 2 bungalows)	Hervé DE VANSSAY ne prend pas part ni au débat ni au vote	unanimité
Centre Aéronautique de Lessay	1 000.00 €	1 000.00 € +1 000.00 €		unanimité
Club Radiomodélisme St-Lô- Lessay	500.00 €	500.00 €		unanimité
Association des Chasseurs de Lessay	400.00 €	400.00 €		unanimité
Association des Pêcheurs du Bord de l'Ay	350.00 €	500.00 €		unanimité
Les Heures Musicales de l'Abbaye de Lessay	12 000.00 €	12 000.00 €	Engagement sur 3 ans	unanimité
Subvention exceptionnelle	2 000.00 €	0 €		unanimité
Théâtre Les 3 Coups de Lessay EXCEPTIONNEL CHAUFFAGE	500.00 €	500.00 €		unanimité
Lessay Animation	3 500.00 €	3 400.00 €		unanimité
Comité de Jumelage des Amis d'Ennigerloh	2 150.00 €	2 150.00 € +350.00 €		unanimité
Familles Rurales : Gymnastique	500.00 € 500.00 € * (Stages vacances)	500.00 € + 660.00 € Location salle	Joëlle GUILLE ne prend pas part ni au débat ni au vote	POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 4
COS DE LESSAY	2 600.00 €	2 600.00 €		unanimité
Amicale des Cheveux Blancs	600.00 €	600.00 €	Jeannine LECHEVALLIER ne prend pas part ni au débat ni au vote	unanimité
Club de la Bonne Humeur	600.00 €	600.00 €	Anne LE GRAND et Martine AUDRAIN ne prennent pas part ni au débat ni au vote	unanimité

Associations	Rappel Subvention 2025	Subvention 2026	Observations	VOTE
Les Amis de l'E.H.P.A.D	600.00 €	800.00 €	Martine AUDRAIN ne prend pas part ni au débat ni au vote	unanimité
Comice Agricole du Canton de Lessay	350.00 €	350.00 €		unanimité
CPIE DU COTENTIN		560.00 Exceptionnel	Jocelyne DE SOUSA ne prend pas part ni au débat ni au vote	unanimité
Anciens Combattants UNC- AFN Animation musicale des cérémonies	600.00 € plafond	600.00 €		unanimité
ULM Club de Lessay	250.00 €	250.00 €		unanimité
Drak'Car RC	500.00 €	300.00 €		unanimité
Association Sportive du Collège – L'Espoir de Lessay	1 000.00 €	1 000.00 €		unanimité
ACPG CATM du canton de Lessay – Soldat de France	300.00 €	0		unanimité
Graf Zeppelin - Art Métal	3 000.00 €	3 000.00 €		unanimité
CATS PIROU	300.00 €	400.00 €		unanimité
ASSOS ROCK	5 000.00 €	5 000.00 €		unanimité
UCAB LESSAY		Dossier incomplet		unanimité
MONTANT ATTRIBUE		48 970.00 €		

Afin de récompenser les associations dont des membres ont participé bénévolement à la gestion des parkings pendant la foire Sainte Croix 2025 la commission propose au Conseil Municipal d'attribuer un montant forfaitaire et symbolique de 100 € aux associations suivantes :

- * ASC Lessay (handball)
- * Espoir Sportif de l'Ay
- * Circuit des Sports Mécaniques Lessay Manche
- * Centre Aéronautique de Lessay
- * Association des Pêcheurs du Bord de L'Ay
- * Familles Rurales
- * Association ULM CLUB LESSAY
- * Société de Chasse de Lessay
- * Tennis Club
- * Camion cross 50
- * Club radiomodélisme Saint-Lô-Lessay
- * Lessay Pétanque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260129D13 - Répartition des coûts de chauffage avec l'association Les 3 coups de LESSAY

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que selon la convention établie le 12 octobre 2018 avec l'Association « Les trois coups de Lessay », cette dernière participe à hauteur de 50% aux frais de fonctionnement du local sis au 40 place Saint Cloud.

Face à l'augmentation considérable des couts du gaz , cette participation étant passée de 1023.38 en 2024 à 2 568.84 € en 2025, l'association s'interroge sur la pérennité de son activité si les bénéfices réalisés sont destinés à couvrir cette dépense.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de revoir les termes de la convention à moyen terme et de questionner ultérieurement le mode de chauffage, l'isolation et l'affectation du bâtiment.

Après discussion le Conseil Municipal est invité à :

- Décider de verser une subvention exceptionnelle à l'association Les 3 coups de Lessay d'un montant de 1 545 € de manière à ramener le montant de leur participation 2025 au même niveau qu'en 2024 ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260129D14 - Demande d'acquisition du lot 2 du lotissement communal La Passarderie

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition :

- De la parcelle n° 2 du lotissement « La Passarderie » d'une superficie de 644 m² au prix de 23 198.94 € HT soit 27 048.00 € TTC par Madame Francette PAISANT – 1 Les Petites Bruyères - 61500 LE CERCUEIL

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider la candidature de Madame Francette PAISANT pour la parcelle n° 2 du lotissement « La Passarderie » aux conditions que le Conseil Municipal a fixées par délibération en date du 5 mars 2024 et au prix de 23 198,94 € HT soit 27 048.00 € TTC le lot ;
- Autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les compromis et actes de vente correspondants et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Questions orales et informations :

Déclarations d'intention d'aliéner :

✓ DIA 0502672600001

Terrain non bâti cadastré section ZS n° 480 d'une contenance de 732 m²

Situé : 9 rue Théodore Réaux – LESSAY

Prix de vente fixé à 43 188 €,

Vendeur : COMMUNE DE LESSAY

Acquéreur : M. LORENTZ Christian

Relevé des décisions prises par la Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

N°	VU	CONSIDERANT	DECISION	Réf de l'alinéa de l'article L 2122-22 du CGCT	DATE
024	le devis n° P-2512-364-RN d'un montant de 7 827.20 € HT soit 9 3292.64 € TTC établi par EUROVIA	le besoin de procéder à la réfection du parking arrière de la salle Saint Cloud suite aux travaux	La commune de LESSAY accepte de signer le devis d'EUROVIA pour la réfection du parking arrière de la salle Saint Cloud d'un montant de 7 827.20 € HT - 9 392.64 € TTC	2ème	17/12/2025
001	Le devis de l'entreprise MARIE TOIT d'un montant de 8 629.17 € HT	la nécessité de remplacer des Vélux supplémentaires sur le bâtiment CPIE	Madame la Maire de LESSAY décide de valider le devis de MARIE TOIT pour un montant de 8 629.17 € - 10 355 € TTC	2ème	15/01/2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 29 janvier 2026
--

N° délibération	Objet de la délibération	Décision
CM260129D01	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2025	Approuvée
CM260129D02	Réfection de la voirie de l'espace d'activité Fernand Finel	Approuvée
CM260129D03	Réfection de la toiture de la pépinière d'entreprises : validation de l'avant-projet définitif	Approuvée
CM260129D04	Arrêt d'activité de la boulangerie l'Épi d'Or	Approuvée
CM260129D05	Foires 2026 : décisions administratives	Approuvée
CM260129D06	Tarif des foires 2026	Approuvée
CM260129D07	Modification de la régie « recettes diverses » (ajout vente de petit matériel sumup, poubelles, ...)	Approuvée
CM260129D08	Location de locaux dans la pépinière d'entreprise	Approuvée
CM260129D09	Méthodologie de recherche d'un locataire pour le Rel'Ay	Approuvée
CM260129D10	Lettre d'un habitant	Approuvée
CM260129D11	Occupation du domaine public : gestion des impayés	Approuvée
CM260129D12	Subvention aux associations	Approuvée
CM260129D13	Répartition cout de chauffage avec l'association Les 3 coups de Lessay	Approuvée
CM260129D14	Demande d'acquisition du lot 2 dans le lotissement La Passarderie	Approuvée

Le secrétaire de séance
Patrick GROSS

La Maire
Stéphanie MAUBÉ